



Compte rendu de l'Assemblée Générale du 20 février 2025

L'Assemblée Générale (AG) de VillOvéIO s'est déroulée le 20 février 2025 dans les locaux de Niort Associations.

31 personnes dont 29 adhérents à jour de leurs cotisations ont participé à cette AG. A cela il faut ajouter deux mandats par procuration. Une liste d'émargement a été remplie lors de l'arrivée des participants.

La présentation dynamique (consultable sur le site villovelo.org) a permis de présenter :

- le rapport d'activités 2024,
- le rapport financier 2024,
- les projets pour 2025.

Les adhérents présents ont votés pour approuver :

- le rapport financier,
- la prévision de l'augmentation du montant de la cotisation annuelle pour les membres
- pour la création d'une cotisation pour personne morale.

La réunion a été clôturée par un appel à bénévoles.

Des points particuliers / Questions en séance :

Qu'est-ce qui vous a le plus marqué dans la première partie du projet de l'agglo lié à la subvention de Territoires Cyclables ?

- Le potentiel conflit entre piétons et cyclistes sur l'avenue de La Rochelle
- L'impression que tout est décidé avant, les avis ont peu d'impact

- Il n'y a pas de partage d'information hors réunions publiques
- Pas de projection vers l'avenir sur l'utilisation des voitures, notamment la réduction de son usage pour les petits trajets
- Pas de travaux sur un plan de circulation à l'échelle de la ville/agglo

Comment peut-on avoir plus de dispositifs de stationnement vélos ?

Sur la voie publique, il est possible de déclarer le besoin sur le site de la ville de Niort. Les services de la ville sont réactifs sur ce point si la place nécessaire est là.

Sur les parking privés nous vous invitons à en discuter avec les gérants ou locataires.

Les votes :

- Bilan financier

31 votants. Pour : 29 / Contre : 1 / Abstention : 1

A noter qu'il n'y a pas de subvention de fonctionnement, et que les dépenses liées à l'investissement des bénévoles n'est pas chiffrée.

- Augmentation du montant de l'adhésion pour les membres.

VillOvéIO propose au vote une augmentation du montant de l'adhésion / cotisation de 5€ à 10€ à partir du 1^{er} avril 2025.

Un adhérent présent lors de l'AG signale que le montant de l'adhésion ne peut probablement pas être changé en cours d'exercice.

De plus à l'unanimité (29 personnes, 2 ayant quitté la salle) est retenue la mise à l'étude d'une adhésion/cotisation particulière pour personne précaire.

Le vote prévu pour cette augmentation est reporté et fera l'objet d'un sondage et d'une AG extraordinaire dans l'année.

- Cotisation pour personne morale.

Une cotisation annuelle pour personne morale de 80€ a été approuvée à l'unanimité des personnes adhérentes présentes (29 personnes).

Cette dernière est principalement adressée aux associations qui viennent en aide aux mineurs non accompagnés (MNA).

Les membres du collège des responsables :

Composition du collège des responsables au 20 février 2025

Le Collège des responsables est composé de :

- APPERE Yveline
- ASTIER Adrien
- BRIAT Anne
- GRANIER Jean Yves
- MAUGUIN Isabelle (qui nous a rejoints en juillet)
- PALET Pascal
- PITON David
- RIETSCH Patrice
- THIBAUD Jean

● **Membres sortants du Collège des Responsables :**

- PITON David
- RIETSCH Patrice

● **Candidature(s) spontanée(s) :**

- SALGUEIRO Firmino

● **Composition du nouveau Collège des Responsables**

A l'issue de l'AG, le Collège des Responsables est composé de :

- APPERE Yveline
- ASTIER Adrien
- BRIAT Anne
- GRANIER Jean Yves
- MAUGUIN Isabelle
- PALET Pascal
- SALGUEIRO Firmino
- THIBAUD Jean